

Décision du Président n°MP2025-06-016

Objet : Attribution du marché de travaux de réhabilitation du Centre Forêt Bocage

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R2123-1 1° ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020, DEL2021-03-032 du 23 mars 2021, DEL2024-03-035 du 26 mars 2024, DEL2024-06-148 du 25 juin 2024, DEL2025-05-117 du 27 mai 2025 portant délégation d'attributions du Conseil d'agglomération au Président ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant la consultation, publiée sur MEGALIS le 16 avril 2025 et dans un journal d'annonces légales le 17 avril 2025, passée en procédure adaptée ouverte, en vue de l'attribution du marché de travaux de réhabilitation du Centre Forêt Bocage :

- Lot n°1 : Désamiantage - Démolition
- Lot n°2 : Gros œuvre - VRD
- Lot n°3 : Charpente bois - Ossature bois – Terrasse – Menuiseries intérieures
- Lot n°4 : Couverture Zinc - Bardage Zinc – Etanchéité
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures – Serrurerie
- Lot n°6 : Cloisons - doublages – plafonds
- Lot n°7 : Revêtement de sols - Faïence
- Lot n°8 : Peinture
- Lot n°9 : CFO - CFA
- Lot n°10 : Chauffage - ventilation – sanitaires

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 10 juin 2025 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 : Attribuer les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, et 9 aux offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles des candidats désignés ci-après ;

Lot 1 - Désamiantage - Démolition	48 000,00 € HT soit 57 600,00 € TTC,		
LE CARDINAL	ZA de BEL ORME	22970	PLOUMAGOAR
Lot 2 - Gros œuvre - VRD	82 000.00 € HT soit 98 400.00 € TTC,		
Constructions LE COUILLARD	ZA de BUHULIEN	22300	LANNION
Lot 3 - Charpente bois - Ossature bois – Terrasse – Menuiseries intérieures	67 420.35 € HT soit 80 904.42 € TTC,		
BIDAULT MENUISERIE	6 rue des quartiers	22800	SAINT DONAN
Lot 4 - Couverture Zinc - Bardage Zinc – Etanchéité	212 534.11 € HT soit 255 040.93 € TTC,		
SAS BIHANNIC	220 rue Camille Muffat	29490	GUIPAVAS
Lot 5 - Menuiseries extérieures – Serrurerie	Offre variante 71 840.00 € HT soit 86 208.00 € TTC,		
GUY MOTREFF	ZA de BUHULIEN	22300	LANNION
Lot 7 - Revêtement de sols - Faïence	34 605.61 € HT soit 41 526.73 € TTC,		
Art Sol Lannion	1 Rue Jacques Feuillu	22300	LANNION
Lot 8 - Peinture	21 000.00 € HT soit 25 200.00 € TTC,		
Armor Peinture	ZA des 4 voies BP7	22170	PLELO
Lot 9 - CFO - CFA	41 431.15 € HT soit 49 717.38 € TTC,		
CEGELEC PORTES DE BRETAGNE	2 rue Galilée	22300	LANNION

Article 2 : Déclarer sans suite le lot n°6 pour le motif suivant : infructuosité ;

Article 3 : Signer tous les documents relatifs à ce marché y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale), ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance ;

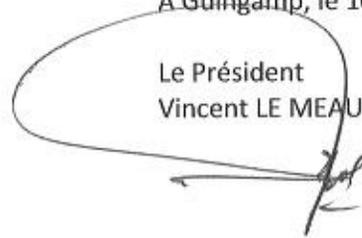
Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 5 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 6 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 10/06/2025

Le Président
Vincent LE MEAUX



Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 022-200067981-20250613-MP2025_06_016-AR